

Emplacement pour
logo du club XY

Club XY
Rue exemple x
CH-XXXX Localité

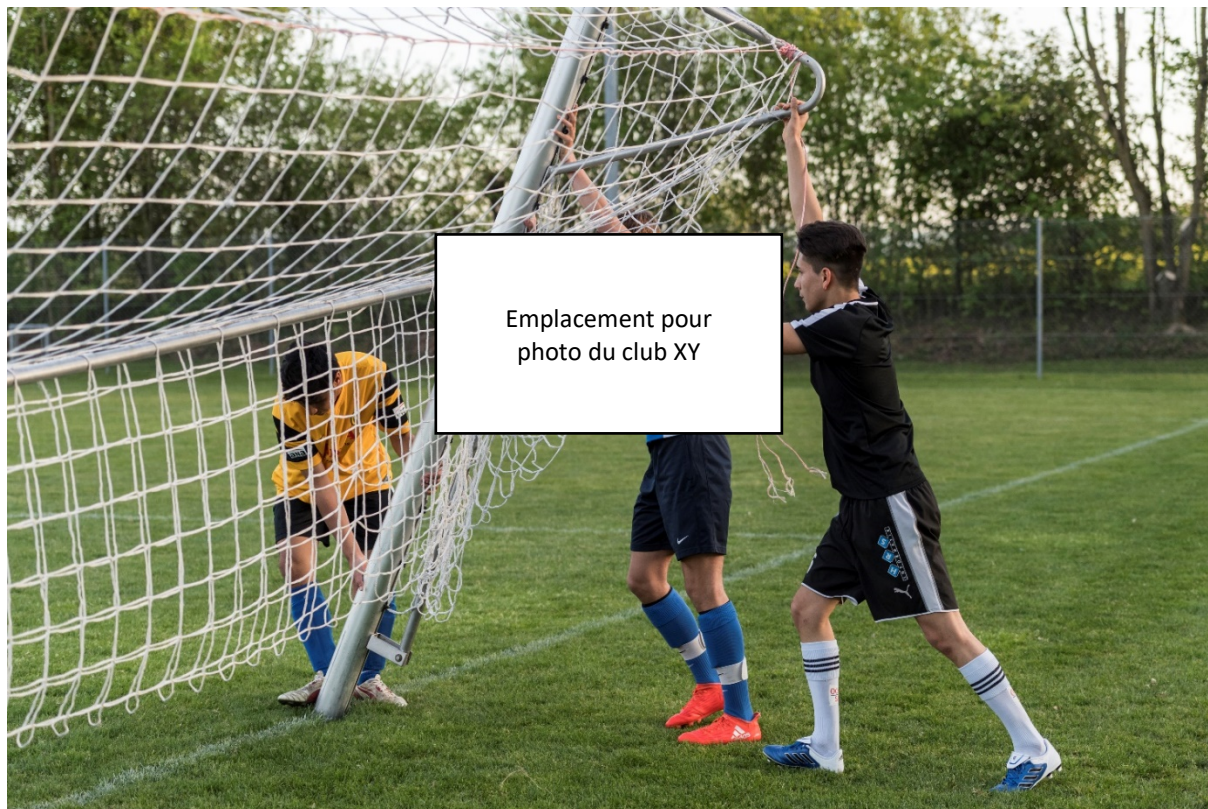
Tél +41 XX XXX XX XX
info@clubxy.ch
www.clubxy.ch

«Club XY»

Concept de protection pour la tenue des entraînements en football de base dès le 27 avril 2021

Version: 27.04.2021

Auteur: Prénom, nom responsable coronavirus



Introduction

Selon les directives de la Confédération, les dispositions suivantes sont valables à partir du 19 avril 2021:

- Les entraînements et les compétitions de football des enfants et adolescents jusqu'à 20 ans (nés en 2001 ou après) peuvent avoir lieu (à l'intérieur comme à l'extérieur).
- Dès 20 ans (nées en 2000 et avant), des entraînements de football sans contact physique (condition physique ou technique) peuvent avoir lieu jusqu'à 15 personnes (y c. entraîneur) à l'extérieur et sans masque de protection. Les entraînements pour les plus de 20 ans (nés en 2000 et avant) **avec contact physique** peuvent **désormais** avoir lieu avec port du masque de protection et ceci jusqu'à 15 personnes (y. c. entraîneur).
- Les entraînements à l'intérieur sont désormais possibles pour des groupes de maximum 15 personnes en respectant les distances de sécurité ainsi que le port obligatoire du masque en permanence.
- Les compétitions sont interdites pour tous dès 20 ans (nées en 2000 et avant).

Attention: des directives cantonales plus strictes peuvent s'appliquer.

Les principes suivants doivent obligatoirement être respectés à l'entraînement ou à la compétition :

1. Entraînement ou jeu sans symptômes

Les personnes qui présentent des symptômes de maladie ne peuvent PAS participer à l'entraînement ou à la compétition. Elles restent chez elles ou se placent en isolement et demandent la marche à suivre à leur médecin de famille.

2. Respect de la distance

Lors du trajet, de l'accès à l'installation sportive et au vestiaire, lors de discussions, de présence en tant que spectateur, dans les douches, après l'entraînement et lors du trajet retour ainsi que dans toutes les situations similaires, la règle de distanciation de 1,5 m doit être respectée et on continue de renoncer aux gestes où l'on se tape dans la main.

3. Port du masque

Dans les espaces intérieurs, le port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de plus de 12 ans (jusqu'à 20 ans) qui ne participent pas directement à l'entraînement. Si la distance de 1,5 m ne peut pas être respectée en plein air, le port du masque de protection est alors également obligatoire dès 12 ans. S'il y a des contacts physiques pour les plus de 20 ans lors des entraînements, le port du masque de protection est obligatoire. Pour les plus de 20 ans, le port du masque est obligatoire en permanence à l'intérieur.

4. Se laver soigneusement les mains.

Le lavage des mains joue un rôle déterminant au niveau de l'hygiène. Le fait de se laver les mains avant et après l'entraînement avec du savon permet de se protéger ainsi que son entourage.

5. Entraînements de condition physique ou technique en extérieur

Dès 20 ans (nées en 2000 et avant), les entraînements individuels ou de technique sans contact physique sont autorisés en groupes jusqu'à 15 personnes (y c. l'entraîneur). La distance de 1,5 mètre doit être respectée en permanence. Si cela n'est pas possible, le port du masque est obligatoire.

6. Entraînements de condition physique ou technique en intérieur

Dès 20 ans (nées en 2000 et avant), les entraînements individuels ou de technique en intérieur sont autorisés pour les groupes de maximum 15 personnes et en respectant les distances de sécurité ainsi que l'obligation du port du masque en permanence.

7. Listes de présences

Emplacement pour
logo du club XY

Sur demande des autorités sanitaires, les contacts étroits entre les personnes doivent pouvoir être présentés durant 14 jours. Afin de simplifier le traçage des contacts, le club organise la saisie de listes de présences de toutes les personnes qui participent à l'ensemble des séances d'entraînement (joueurs, entraîneurs, etc.). Pour chaque entraînement, le club désigne une personne responsable de l'exhaustivité et de l'exactitude de la liste et qui vérifie que cette liste soit à disposition du responsable Covid du club sous la forme convenue (cf. point 8). Le club est libre de choisir le format de saisie des listes (clubcorner.ch, doodle, app, Excel, etc.).

8. Recommandations pour les contenus d'entraînement ainsi que l'organisation des entraînements pour les joueurs et joueuses de 20 ans

Conformément à la philosophie de jeu et d'entraînement de l'ASF, la plate-forme de l'ASF clubcorner.ch offre à chaque entraîneur/e la possibilité de trouver des contenus d'entraînement et une organisation d'entraînement adaptés. Tous les exercices et formes de jeu qui peuvent être réalisés en groupe de 15 personnes maximum (y. c. l'entraîneur/e) sont envisageables. En général, nous recommandons des exercices dans le domaine de la technique (manipulation du ballon, dribbles, feintes, contrôle du ballon/passe et tirs au but). En outre, des formes adaptées peuvent également être utilisées dans les domaines de la tactique, de la condition physique ou de l'entraînement mental. Pour un entraînement optimal, les différentes directives (Footeco, Junior Top Football) et le concept de football pour enfants peuvent également être consultés.

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)

9. Désignation d'un/e responsable Covid au sein du club

Chaque organisation qui met sur pied des entraînements doit désigner un/e responsable Covid. Cette personne est responsable de faire respecter les dispositions en vigueur. Dans notre club, il s'agit de **Jean Dupont**. En cas de questions, n'hésitez pas à le/la contacter (Tél. +41 79 XXX XX XX ou à jean.dupont@clubxy.ch).

10. Dispositions particulières

Description de mesures particulières relatives au lieu ou au contexte. Par ex: ajout d'une remarque qui précise que le restaurant du club est basé sur un concept de protection séparé.

Lieu et date

Comité du club XY